



Consumer and
Corporate Affairs Canada
Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada
Métrologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

AM-4855

MAY 20 1993
MAY 20 1993

NOTICE OF APPROVAL

Issued by statutory authority of the Minister of Consumer and Corporate Affairs Canada for (category of device):

Electronic Weight Indicator

APPLICANT / REQUÉRANT:

Fairbanks Scales
711 East St. Johnsbury Road
St. Johnsbury, Vermont, USA
05819

MODEL(S) / MODÈLE(S):

H90-3052C

NOTE: This approval applies only to devices, the design, composition, construction and performance of which are, in every material respect, identical to that described in the material submitted, and that are typified by samples submitted by the applicant for evaluation for approval in accordance with sections 14 and 15 of the Weights and Measures Regulations. The following is a summary of principal features only.

AVIS D'APPROBATION

Émis en vertu du pouvoir statutaire du Ministre de Consommation et Affaires commerciales Canada, pour (catégorie d'appareil):

Indicateur pondéral électronique

MANUFACTURER / FABRICANT:

Fairbanks Scales
711 East St. Johnsbury Road
St. Johnsbury, Vermont, USA
05819

RATING / CLASSEMENT:

5 000 divisions are available for weight display by 1, 2, 5 with a programmable decimal/5 000 divisions disponibles pour l'affichage du poids par multiplicateur de 1, 2 et 5, un signe décimal étant programmable.

REMARQUE: Cette approbation ne vise que les appareils dont la conception, la composition, la construction et le rendement sont identiques, en tout point, à ceux qui sont décrits dans la documentation reçue et pour lesquels des échantillons représentatifs ont été fournis par le requérant aux fins d'évaluation, conformément aux articles 14 et 15 du Règlement sur les poids et mesures. Ce qui suit est une brève description de leurs principales caractéristiques.

Canada

SUMMARY DESCRIPTION:

The approved device is a fully electronic AC or DC powered weight indicator. It comprises an analog to digital convertor, a six digit, seven segment liquid crystal display and status annunciators for tare, net, lb, kg, center of zero, hi load, no load, low battery, and motion. When the device is interfaced to an approved and compatible electronic platform scale, a weighing system is formed.

The operator controls consist of the following:

- "ON/OFF" to power the device ON/OFF;
- "ZERO" to set the device to a zero condition;
- "UNITS" to toggle from lb to kg or vice-versa;
- "GROSS NET" to toggle between gross and net modes;
- "AUTOTARE" to enter a platter tare into tare memory and activate NET mode.
- "TARE ENTER" to enter a keyboard tare;
- "TARE RECALL" to recall a current tare weight;
- "0-9" numeric buttons used to enter keyboard tare and other numeric data.

Metrological adjustments for span and coarse zero are located within the stainless steel enclosure. The housing is sealed with a lead seal and wire or with a tamper-proof paper seal. The design is exempt from providing ready access to all other components or adjustments without breaking a seal as specified in SGM 3/10.

DESCRIPTION SOMMAIRE (Suite)

L'appareil approuvé est un indicateur pondéral entièrement électronique, à affichage numérique qui marche à l'énergie c.a. ou c.c. Il comprend un convertisseur de type analogique - numérique, un dispositif d'affichage à cristaux liquides à six chiffres à sept segments et des afficheurs associés aux fonctions suivantes : tare, poids net, lb, kg, centre du zéro, charge élevée, sans charge, batterie faible et mouvement. Lorsque cet appareil est relié à une balance à plate-forme électronique compatible et approuvée, il constitue un ensemble de pesage.

Les commandes de l'opérateur sont les suivantes:

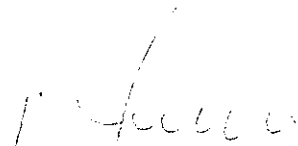
- la touche ON/OFF qui permet la mise sous tension et hors tension de l'appareil ;
- la touche ZERO qui ramène l'appareil à zéro ;
- la touche UNITS qui permet de passer des lb aux kg, et vice-versa ;
- la touche GROSS NET qui permet de passer du mode en poids brut au mode en poids net ;
- la touche AUTOTARE qui permet d'entrer une tare au plateau par l'entremise du clavier dans la mémoire des tares et d'actionner le mode en poids net ;
- la touche TARE ENTER qui permet d'entrer une tare au clavier ;
- la touche TARE RECALL permet de rappeler une tare en vigueur ;
- les touches numériques de 0 à 9 servant à entrer la tare au clavier et d'autres données numériques.

Les dispositifs de réglage métrologique de la portée et du zéro approximatif se trouvent dans le boîtier en acier inoxydable. Le boîtier est plombé à l'aide d'un plomb et d'un fil métallique ou d'un papier infraudable. L'appareil n'est pas tenu d'assurer un accès facile aux autres composants ni dispositifs de réglage sans bris de plomb conformément à la norme ministérielle SGM 3/10.

APPROVAL:

The design, composition, construction and performance of the device type(s) identified herein have been evaluated in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Approval is hereby granted accordingly pursuant to subsection 3(1) of the said Act.

The marking, installation and manner of use of trade devices are subject to inspection in accordance with regulations and specifications established under the Weights and Measures Act. Requirements relating to marking are set forth in sections 18 to 26 of the Weights and Measures Regulations. Installation and use requirements are set forth in Part V and in specifications established pursuant to section 27 of the said Regulations. A verification of conformity is required in addition to this approval. Inquiries regarding inspection and verification should be addressed to the local inspection office of Consumer and Corporate Affairs Canada.



R.C. Bruce

Chief,
Weights and Measures

APPROBATION:

La conception, la composition, la construction et le rendement du (des) type(s) d'appareils identifié(s) ci-dessus, ayant fait l'objet d'une évaluation conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la Loi sur les poids et mesures, la présente approbation est accordée en application du paragraphe 3(1) de ladite Loi.

Le marquage, l'installation et l'utilisation commerciales des appareils sont soumis à l'inspection conformément au Règlement et aux prescriptions établis aux termes de la Loi sur les poids et mesures. Les exigences de marquage sont définies dans les articles 18 à 26 du Règlement sur les poids et mesures. Les exigences d'installation et d'utilisation sont définies dans la partie V et dans les prescriptions établies en vertu de l'article 27 dudit règlement. Une vérification de conformité est requise. Toute question sur l'inspection et la vérification de conformité doit être adressée au bureau local de Consommation et Affaires commerciales Canada.

Date MAY 20 1993

Chef,
Poids et Mesures

